Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260423-D312026-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 23 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 16 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe MASQUELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 8)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
BOURHIS	Thomas	x		
CABON	Thomas	x		
COMBOT	Perrine	x		
COMOTTO IBOS	Sandra	x		
GUÉNÉGAN	Chloé	x		
JARNO	Yann	x		
KERLAN	Carole	x		
LAMARRE-DEGOUTHO	Didier	x		
LE GALL	Agnès	x		
LE HIR	Marie-Thérèse	x		
LE MENN	Jean-Baptiste	x		
MASQUELIER	Philippe	x		
PLANTEC	Laurent	x		
ROPARS-THÉPAUT	Sébastien		x	Pouvoir à Thomas CABON
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : Perrine COMBOT

N°2026/31

INFORMATION SUR LES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Classification : institutions et vie politique

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n°2026/20 en date du 21 mars 2026 par laquelle le conseil municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

Vu l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe des décisions prises, depuis le dernier conseil municipal, dans le cadre de sa délégation :

DEVIS SIGNÉS		
ENTREPRISE	**OBJET**	**MONTANT TTC**
ISOSIGN SAINT-EUSEBE	Signalétique aménagement bourg Keravezan et plaque numérotation	661.10 €
ORANGE	Téléphone mobile (élus astreinte) Forfait téléphonique mensuel	107.88 € 29.16 €/mois

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260423-D312026-DE

AZUREA TELECOM VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS	Forfait pour caméra vidéosurveillance villa galloromaine	23.88 €/mois

Décision : Approbation à l'unanimité

POUR : 15 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Le Maire
Philippe MASQUELIER

La Secrétaire de séance
Perrine COMBOT

MAIRIE de SAINT-FREGANT
29 (Finistère)